



Conseil Communal
JORAT-MEZIERES

Jorat-Mézières, le 06 octobre 2020

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 06 octobre 2020, présidée par Monsieur Patrick Emery.

Le Conseil communal de Jorat-Mézières,

Vu le préavis municipal 07/2020 : Arrêté d'imposition 2021,
après audition du rapport de la commission des finances chargée de son étude et considérant que cet objet a bien été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que présenté avec un taux d'imposition à 73% par rapport à l'impôt cantonal de base.

Ainsi délibéré en séance du six octobre deux mille vingt.

Le Président,

Patrick Emery



La secrétaire,

Catherine Poncelet